



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Réf : PREF95/CAB/TF/Vigipirate

Cergy, le 25 mars 2024

Le préfet du Val-d'Oise

à

Madame la présidente du conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires

Mesdames et messieurs les présidents des établissements publics
de coopération intercommunale

Objet : Élévation de la posture VIGIPIRATE au niveau « *Urgence attentat* ».

Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation Etat islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de rehausser le plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé « *Urgence attentat* » sur l'ensemble du territoire.

Une réunion s'est tenue ce jour au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale avec l'ensemble des ministères et services concernés pour donner corps à cette nouvelle posture.

Dans ce contexte, le plan VIGIPIRATE est élevé **au niveau « *Urgence attentat* » sur l'ensemble du territoire national**. Ce niveau permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

J'ai immédiatement demandé aux forces de l'ordre de renforcer tout particulièrement, avec l'appui de vos polices municipales, la surveillance des établissements scolaires, des bâtiments sportifs, des crèches et des lieux de culte, en assurant chaque jour, de manière visible, des patrouilles dynamiques ou, en fonction des circonstances locales, une présence statique aux abords de certains établissements, notamment au moment des entrées et des sorties. Les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants dans ces bâtiments doivent être contrôlés. **Vous veillerez à cet effet à mobiliser vos polices municipales pour appuyer les services de la police et de la gendarmerie nationales dans l'exercice de ces missions de surveillance.**

Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier doit être porté sur les événements et bâtiments culturels et cultuels, notamment en fin de semaine.

Dans les lycées, collèges et écoles, les chefs d'établissements sont invités à mettre en place, dans la mesure du possible, des contrôles des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants dans les enceintes scolaires.

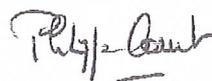
Face aux menaces cyber toujours présentes, il convient de mettre en place et tester des dispositifs de remontée d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires. Les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés doivent être vérifiés.

Je vous invite à prendre contact de manière très régulière, et à chaque fois que nécessaire, avec le chef de la circonscription de police ou de la brigade concernée (ou un référent nominativement désigné au sein du commissariat ou de la brigade) pour adapter les dispositifs de sécurité autour de ces sites, en fonction des moyens disponibles.

Dans ces circonstances, il convient de garantir la plus grande fluidité et rapidité des remontées d'informations avec les services de police et de gendarmerie ; je vous invite pour cela à vérifier la disponibilité des numéros de téléphone à joindre en cas d'incident grave nécessitant l'intervention rapide des forces de l'ordre.

Je sais pouvoir compter sur vous pour relayer le plus largement possible les messages de vigilance et je vous remercie à nouveau pour votre mobilisation dans cette période particulière.

Le préfet,



Philippe COURT